Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210128-D2021_28-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 28 janvier 2021)

Date de convocation : 19 janvier 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 28 janvier 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, CASSOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, LABERNADIE, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mme MOURTEROT, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET et Mme TOULOU, et M. ESQUER, CARRERE, MONGAUGE et GABASTON.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT
M. MONGAUGE à Mme CASSOU
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
M. CARRERE à M. MARTIN
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET

OBJET : FINANCES – BUDGET EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU (M14 SOUMIS AU FCTVA) – Approbation du Compte de Gestion 2020 dressé par Mme Sophie ROMANIELLO-BERINGUER , receveur.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, à 'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019,** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets autonomes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210128-D2021_28-DE